

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 23 novembre 2021 à 19h, au centre communautaire Albert-Cousineau, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Richard Handfield – district #2
Samuel Champagne – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Chantal Chartrand – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2021
- 3.- Maire suppléant/nomination
- 4.- Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2021
- 5.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 503-21 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 50 000 \$ pour le financement des dépenses liées à la tenue de l'élection du 2 novembre 2025
- 6.- Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022/adoption
- 7.- Achat de pinces de désincarcération/service de sécurité incendie/emprunt au fonds de roulement
- 8.- PG Solutions/contrats d'entretien des logiciels/autorisation

LOISIRS

- 9.- Les Chevaliers de Colomb/paniers de Noël/contribution financière
- 10.- CalumAide/cadeaux de Noël/contribution financière

VOIRIE

- 11.- Union des municipalités du Québec (UMQ)/achat de chlorure utilisé comme abat-poussière/mandat
- 12.- Travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 13.- Travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable)/décompte progressif #2/autorisation de paiement
- 14.- Protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III)/lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue/décompte progressif #2/autorisation de paiement
- 15.- Fourniture de palplanches pour le confortement et le rehaussement des digues/lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue/décompte progressif #1/autorisation de paiement

- 16.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues/lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka/décompte progressif #13/ autorisation de paiement
- 17.- Réaménagement de l'intersection de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle/décompte progressif #2 (révisé) et décompte progressif #4/ autorisation de paiement

URBANISME

- 18.- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)/délégué et substitut/nomination

HYGIÈNE DU MILIEU

- 19.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/déléguée et substitut/nomination
- 20.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2022/adoption
- 21.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/déléguée et substitut/nomination
- 22.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2022/adoption
- 23.- Beauregard Environnement Ltée/renouvellement du contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet/autorisation
- 24.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 502-21 concernant l'usage de l'eau potable et abrogeant le règlement 468-16 et ses amendements
- 25.- Dépôt des formulaires de l'usage de l'eau potable 2020
- 26.- Remplacement de la génératrice de la station de pompage 32^e Avenue/ décomptes progressifs #2, #3 et #4/autorisation de paiement

SÉCURITÉ

- 27.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 380-68-21 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 28.- Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes/déléguée et substitut/nomination
- 29.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 30.- Communication de Madame la maire
- 31.- Communication des conseillers
- 32.- Période de questions
- 33.- Levée de la séance

21-11-209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2021

- 21-11-210 Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard
- QUE le procès-verbal du 6 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 21-11-211 MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION
- Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand
- DE nommer Samuel Champagne, conseiller du district #3, au poste de maire suppléant, pour une période de six (6) mois, effectif le 23 novembre 2021;
- QUE Samuel Champagne soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence de Madame la maire;
- DE nommer Samuel Champagne, représentant substitut de Madame la maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- Retrait de Madame la maire, Sonia Fontaine. Celle-ci énonce publiquement que par souci de transparence, elle ne participe pas aux discussions et décisions dudit sujet. Elle laisse donc la présidence de la séance à Monsieur Samuel Champagne, conseiller du district #3 et maire suppléant.*
- 21-11-212 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2021
- Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp
- D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 octobre 2021 au montant de 185 894,49 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 octobre 2021 au montant de 1 942 011,31 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.
- ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES
- Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du Conseil, Richard Handfield étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division. Celui-ci s'exprime sur les deux (2) factures de Bélanger Sauvé avocats concernant la citation en déontologie de Madame la maire, Sonia Fontaine.
- Reprise du siège de Madame la maire, Sonia Fontaine ainsi que de la présidence de la séance.*

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 503-21 VISANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 50 000\$ POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DE L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

21-11-213

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement visant la constitution d'une réserve financière au montant de 50 000\$ pour le financement des dépenses liées à la tenue de l'élection du 2 novembre 2025.

Le conseiller Serge Bédard dépose le projet de règlement 503-21 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 50 000\$ pour le financement des dépenses liées à la tenue de l'élection du 2 novembre 2025 afin d'affecter les sommes nécessaires pour pourvoir au coût de la prochaine élection générale.

21-11-214

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le 2^e mardi de chaque mois et qui débiteront à 19h.

- | | |
|--------------|----------------|
| ▪ 11 janvier | ▪ 12 juillet |
| ▪ 8 février | ▪ 9 août |
| ▪ 8 mars | ▪ 13 septembre |
| ▪ 12 avril | ▪ 11 octobre |
| ▪ 10 mai | ▪ 8 novembre |
| ▪ 14 juin | ▪ 13 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-215

ACHAT DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION/SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE/EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de procéder à l'achat de pinces de désincarcération pour le service de sécurité incendie, en remplacement de notre équipement devenu désuet;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une acquisition qui sera amortie sur dix (10) ans selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

175

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le Conseil municipal accepte la soumission reçue de CMP Mayer Inc.
– L’Arsenal pour l’achat de pinces de désincarcération, tel que décrit à la soumission SOUM058593, totalisant une dépense de 29 000 \$ (taxes en sus);

Cet achat sera assumé par le fonds de roulement et le terme du remboursement sera de dix (10) ans.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

21-11-216 PG SOLUTIONS/CONTRATS D’ENTRETIEN DES LOGICIELS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler les contrats d’entretien des logiciels avec la firme PG Solutions, pour une période d’un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et pour la somme totale de 46 676,40 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

21-11-217 LES CHEVALIERS DE COLOMB/PANIERS DE NOËL/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU’UN montant de 1 000 \$ soit octroyé à l’organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Retrait de Madame la maire, Sonia Fontaine. Celle-ci énonce publiquement que par souci de transparence, elle ne participe pas aux discussions et décisions dudit sujet. Elle laisse donc la présidence de la séance à Monsieur Samuel Champagne, conseiller du district #3 et maire suppléant.

21-11-218 CALUMAIDE/CADEAUX DE NOËL/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU’UN montant de 1 000 \$ soit octroyé à l’organisme CalumAide, afin d’offrir des cadeaux aux enfants de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Reprise du siège de Madame la maire, Sonia Fontaine ainsi que de la présidence de la séance.

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière, pour l'année 2022;

21-11-219

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «*Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement*» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
– 48^E AVENUE (PHASE I) – (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA PISTE
CYCLABLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES
TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

21-11-220

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 10 520,21 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-221

TRAVAUX D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
– 48^E AVENUE (PHASE I) – (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA PISTE
CYCLABLE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE PAIE-
MENT

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 750 464,34 \$ (taxes incluses), à la firme Bernard Sauvé Excavation inc., lequel représente le décompte progressif #2, dans le cadre des travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-222

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE
POINTE-CALUMET (PHASE III)/LOT 300 : PROLONGEMENT DES OUVRA-
GES DE PROTECTION ENTRE LA 25^E ET LA 32^E AVENUE/DÉCOMPTE
PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 337 361,10 \$ (taxes incluses), à la firme Sanexen Services Environnementaux Inc., lequel représente le décompte progressif #2, dans le cadre des travaux de protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III) – lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178

FOURNITURE DE PALPLANCHES POUR LE CONFORTEMENT ET LE REHAUSSEMENT DES DIGUES/LOT 300 : PROLONGEMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION ENTRE LA 25^E ET LA 32^E AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 AUTORISATION DE PAIEMENT

21-11-223

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 860 984,87 \$ (taxes incluses), à la firme Skyline (PHP) Canada, lequel représente le décompte progressif #1, pour la fourniture de palplanches, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-224

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES/LOT 400 : ENTRE LA 32^E AVENUE ET LE BOUL. PROULX ET ENTRE LA 18^E ET LA 25^E AVENUE ET LOT 500 : SECTEUR DE LA MARINA ET DE LA DIGUE D'OKA/DÉCOMPTE PROGRESSIF #13/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 122 460,04 \$ (taxes incluses), à la firme DUOKING Construction / 9200-2088 Québec Inc., lequel représente le décompte progressif #13, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-225

RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DE LA BAIE ET DU BOULEVARD DE LA CHAPELLE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 (RÉVISÉ) ET DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'AUTORISER le paiement au montant de 12 617,15 \$ (taxes incluses), à la firme Lavallée et Frères (1959) Ltée, lequel représente le décompte progressif #2 (révisé) (9 345,40\$) et le décompte progressif #4 (3 271,75\$), dans le cadre du réaménagement de l'intersection de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle.

La présente dépense est assumée par une partie du surplus accumulé affecté aux mesures d'apaisement de la circulation ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)/DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT/
NOMINATION

21-11-226

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

DE nommer Serge Bédard, à titre de délégué, pour représenter la
Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein du Comité consultatif
d'urbanisme, et Samuel Champagne, à titre de délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-227

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/
DÉLÉGUÉE ET SUBSTITUT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE nommer Chantal Chartrand, à titre de déléguée, pour représenter la
Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein de la Régie de traitement des eaux
usées de Deux-Montagnes, et Patrick Beauchamp, à titre de délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-228

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2022/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des
prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Régie de traitement des eaux usées
de Deux-Montagnes, au montant de 720 616 \$, ainsi que la quote-part annuelle de
la Municipalité au montant de 12 524 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-229

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/DÉLÉ-
GUÉE ET SUBSTITUT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE nommer Chantal Chartrand, à titre de déléguée, pour représenter la
Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein de la Régie d'assainissement des
eaux de Deux-Montagnes, et Patrick Beauchamp, à titre de délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/CAHIER
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022/
ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

21-11-230

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, au montant de 57 804,93 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 2 427,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE/RENOUVELLEMENT DU CON-
TRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES
BOUES DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICI-
PALITÉ DE POINTE-CALUMET/AUTORISATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

21-11-231

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 502-21 CONCER-
NANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
468-16 ET SES AMENDEMENTS

Un avis de motion est donné par le conseiller Patrick Beauchamp, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant l'usage de l'eau potable et abrogeant le règlement 468-16 et ses amendements.

Le conseiller Patrick Beauchamp dépose le projet de règlement 502-21 concernant l'usage de l'eau potable et abrogeant le règlement 468-16 et ses amendements afin de réviser les pratiques d'utilisation de l'eau potable, conformément à l'application de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

21-11-232

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2020

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

DE prendre acte du dépôt au 23 novembre 2021, des formulaires de l'usage de l'eau potable 2020, tels qu'approuvés;

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-233

REMPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE POMPAGE
32^E AVENUE/DECOMPTES PROGRESSIFS #2, #3 ET #4/AUTORISATION
DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 161 367,42 \$ (taxes incluses), à la firme Quantum Électrique Inc., lequel représente le décompte progressif #2 (45 185,18\$), le décompte progressif #3 (59 269,61\$) et le décompte progressif #4 (56 912,63\$), dans le cadre du remplacement de la génératrice de la station de pompage 32^e Avenue.

La présente dépense est assumée par le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-11-234 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 380-68-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Samuel Champagne, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.

Le conseiller Samuel Champagne dépose le projet de règlement 380-68-21 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin de modifier l'annexe « G » en y ajoutant deux (2) interdictions de stationner sur la Montée de la Baie ainsi que sur la 55^e Avenue.

21-11-235 RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/DÉLÉGUÉE ET SUBSTITUT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE nommer Sonia Fontaine, à titre de déléguée, pour représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein de la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes, et Samuel Champagne, à titre de délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Veneziano – 140, 32^e Avenue
- Monsieur Brunette – 1064, boul. Proulx
- Yves Fortin – 243, 62^e Avenue

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-11-236

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QU'À 19h46, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale